

Ces accidents comprennent ceux qui se sont produits avec un train ou sur la propriété des chemins de fer. La classification des accidents aux fins de la statistique démographique du Bureau fédéral de la statistique considère comme accidents de véhicules-automobiles les collisions entre automobiles et trains; il en est ainsi dans la statistique provinciale. Il faut donc en tenir compte pour établir le total des morts accidentelles de toutes sortes ou pour comparer le chiffre des accidents de différentes espèces, tels que les accidents de chemins de fer et les accidents de véhicules automobiles.

11.—Personnes tuées ou blessées sur les chemins de fer, selon la cause, 1951-1953

Classe de personnes et nature des accidents	1951		1952		1953	
	Tuées	Blessées	Tuées	Blessées	Tuées	Blessées
ACCIDENTS CAUSÉS PAR DES TRAINS, LOCOMOTIVES OU WAGONS EN MOUVEMENT						
Classe de personnes—						
Voyageurs.....	4	191	2	125	3	133
Employés.....	69	2,341	61	2,430	30	2,017
Piétons non autorisés.....	77	83	100	82	77	90
Piétons autorisés.....	209	493	208	481	174	479
Commis des postes, messageries, etc.....	3	19	4	38	6	62
Total.....	362	3,127	375	3,156	290	2,781
Nature de l'accident (employés et voyageurs seulement)—						
Attelage et dételage de wagons.....	7	103	2	106	1	78
Tamponnements.....	21	166	28	195	9	112
Déraillements.....	7	54	5	38	7	109
Bris de locomotive ou de wagon.....	1	4	—	1	—	—
Chute à bas de train ou wagon.....	5	157	4	176	3	117
Personnes montant dans un train ou en descendant.....	3	542	1	533	—	457
Personnes frappées par un train, etc.....	21	53	12	36	6	32
Obstructions aériennes et autres.....	—	32	1	25	—	36
Autres causes.....	8	1,421	10	1,445	7	1,209
Total.....	73	2,532	63	2,555	33	2,150
TOUS AUTRES ACCIDENTS						
Classe de personnes—						
Employés de gares et stations.....	1	773	—	663	—	564
Ouvriers des ateliers.....	4	1,885	2	1,682	2	1,428
Gardes-lignes.....	7	1,993	9	1,674	3	1,382
Autres employés.....	3	659	2	570	—	526
Voyageurs.....	1	30	—	58	1	48
Autres.....	12	128	5	106	9	96
Total.....	28	5,468	18	4,763	15	4,044

Sous-section 4.—Chemins de fer Nationaux du Canada*

A cause de l'intérêt qu'on lui porte, le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada (le National-Canadien) est étudié séparément dans la présente sous-section. Son historique figure dans l'*Annuaire* de 1955, pp. 859 à 866, dans un article spécial. Des détails plus complets se trouvent dans le rapport annuel du B.F.S. *Les chemins de fer nationaux du Canada.*

Statistiques financières.—La structure financière initiale du National-Canadien et les mesures prises par les lois de 1937 et de 1952 sur la révision du capital pour alléger la charge des intérêts de la dette de la Compagnie contractée lors de sa formation, en 1923, sont exposées dans l'article spécial mentionné plus haut. En résumé, la loi de 1937 sur la révision du capital a annulé tous les emprunts qui avaient été faits pour couvrir les déficits, ainsi que les intérêts non payés sur ces emprunts, et certains emprunts faits en vue d'ad-

* Le chemin de fer de la Baie d'Hudson relève directement du gouvernement fédéral et est exploité pour le compte de l'État par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada depuis le 1^{er} avril 1935. La statistique d'exploitation de ce chemin de fer n'est pas incluse dans celle de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.